

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



REPUBLIQUE DU CONGO

NOTE DE DIALOGUE PAR PAYS 2003

DEPARTEMENT DES OPERATIONS PAYS
REGION CENTRE
Mai 2003

TABLE DES MATIERES

	Pages
Sigles et abréviations	
Equivalences monétaires	i-ii
I. INTRODUCTION	1
II. EVOLUTION RECENTE	1
2.1 Contexte socio- économique	1
2.2 Situation de la gouvernance	3
2.3 Contraintes majeures au développement	4
2.4 Situation de la dette et des arriérés	6
III. PROGRAMME DU GOUVERNEMENT	7
3.1 Principaux éléments du programme	7
3.2 Evaluation du programme de référence	8
3.3 Enjeux et risques	9
IV. DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS	9
4.1 Dialogue avec les bailleurs de fonds bilatéraux	9
4.2 Dialogue avec les Institutions de Bretton Woods et les autres organismes multilatéraux	10
V. STRATEGIE D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE	11
5.1 Portefeuille du Groupe de la Banque	11
5.2 Actions engagées par la Banque en faveur de l'apurement des arriérés	11
5.3 Stratégies et instruments de renforcement du dialogue macro-économiques et d'apurement des arriérés	12
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	13
6.1 Conclusions	13
6.2 Recommandation	13
<u>ANNEXES</u>	
1. Indicateurs sociaux	
2. Indicateurs macro-économiques	
3. Contribution sectorielle à la formation du PIB	
4. Opérations consolidées de l'Administration centrale	
5. Balance des paiements	
6. Situation des arriérés sur les prêts de la Banque	

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	:	Agence française de développement
BAD	:	Banque africaine de développement
BEAC	:	Banque des Etats de l'Afrique centrale
CCA	:	Caisse congolaise d'amortissement
CEMAC	:	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFA	:	Communauté financière africaine
CFCO	:	Chemin de fer Congo-Océan
DSRP	:	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
E.U	:	Etats-Unis
FAD	:	Fonds africain de développement
FMI	:	Fonds monétaire international
FRPC	:	Facilité de la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance
IBW	:	Institutions de Bretton Woods
IDA	:	Association internationale de développement
OPEP	:	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAS	:	Programme d'ajustement structurel
PIB	:	Produit intérieur brut
PIP	:	Programme d'investissements publics
PIPC	:	Programme Intérimaire Post –conflit
PNUD	:	Programme des Nations-unies pour le développement
PTTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
SNPC	:	Société nationale pétrolière du Congo
UC	:	Unité de compte du Groupe de la Banque africaine de
UE	:	Union européenne

EQUIVALENCES MONETAIRES

Mars 2003

1UC	=	1,37085\$ EU
1UC	=	834,380 FCFA
1\$EU	=	606,470 FCFA

I. INTRODUCTION

1.1 La présente Note de dialogue, la seconde du genre, a pour objectif d'informer les Conseils d'Administration de l'évolution récente de la situation politique et économique de la République du Congo et de proposer une stratégie de renforcement du dialogue de politique économique avec le Gouvernement, ainsi que les actions susceptibles de favoriser la reprise des interventions du Groupe de la Banque dans le pays. La première note a été présentée aux Conseils en septembre 2000. En l'examinant, les Conseils avaient noté les efforts du Gouvernement pour rétablir les principales institutions du pays et renouer le dialogue avec la communauté internationale. Les Conseils avaient également relevé les faibles performances macro-économiques du pays et l'accumulation des arriérés vis-à-vis des principaux créanciers dont la Banque. Les Administrateurs ont alors exhorté la Direction à intensifier le dialogue avec le Gouvernement et la communauté internationale, en particulier avec les Institutions de Bretton Woods. Ils ont également recommandé à la Direction d'envisager un appui au renforcement des capacités institutionnelles pour contribuer à améliorer la gestion macro-économique et la maîtrise de l'endettement du pays. En réponse, un projet d'appui institutionnel avait été évalué, en juin 2001, mais son instruction n'a pas pu être poursuivie faute d'une amélioration tangible de la situation socio-économique du pays.

1.2 La préparation de la présente Note est le résultat de la mission de dialogue effectuée en mars 2003 et tient compte des priorités économiques et sociales du Gouvernement telles qu'esquissées dans son Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté en cours de finalisation. Elle intègre les résultats des missions effectuées au Congo sur la période 2001- 2002. Ont également été consultés les différents rapports économiques des autorités, réalisés avec l'assistance des institutions internationales (FMI, Banque mondiale et BEAC). La présente Note est articulée autour des chapitres suivants : (i) l'évolution récente ; (ii) le programme de développement du Gouvernement ; (iii) le dialogue avec la communauté des bailleurs de fonds ; (iv) la stratégie d'assistance du Groupe de la Banque ; et (v) les conclusions et recommandations.

II. EVOLUTION RECENTE

2.1 Contexte socio--économique

Contexte macro-économique

2.1.1 **PIB** : La structure de l'économie congolaise est marquée par une base productive étroite, nettement, dominée par le secteur secondaire qui, en 2002, a représenté 64,6% du PIB avec 55,9% pour le sous secteur pétrolier, contre 25,4% et 6,5% respectivement pour le secteur tertiaire et primaire. Malgré le potentiel important du secteur agricole, qui occupe par ailleurs plus de 60% de la population, sa contribution au PIB est seulement de 5,1%. Les branches de l'agriculture, de l'élevage et de la chasse ont contribué pour 0,2 point de croissance suite à la reprise des cultures vivrières et maraîchères dans les régions précédemment touchées par les conflits. Après une forte accélération sous l'effet de rattrapage et de normalisation de l'environnement socio-politique, passant de -3,2% en 1999 à 8,2% en 2000, le taux de croissance du PIB en terme réel a chuté à 3,1 % et à 2,6% respectivement en 2001 et 2002. Le ralentissement économique en 2001 est attribuable à la baisse du PIB du sous-secteur pétrolier qui a chuté de -7,5% concomitamment au taux de croissance modeste de 2,8 % du secteur primaire.

2.1.2 **Finances publiques** : Les recettes budgétaires dépendent largement du secteur pétrolier qui fournit plus de 70 % des recettes fiscales de l'Etat. La chute des recettes résulte ainsi du repli, en 2002, de 12,5% des recettes pétrolières et des résultats décevants des recettes douanières (-14,6%) et des impôts et taxes (-13%) imputables notamment aux

perturbations du trafic ferroviaire et aux difficultés de la mise en œuvre de la TVA. Sur la période 2000-2002, les recettes budgétaires ont globalement baissé de 4,2% en moyenne. Au niveau des dépenses, la poursuite du processus démocratique, la persistance des dépenses de sécurité et le poids de la masse salariale sont parmi les principaux facteurs explicatifs du niveau élevé des dépenses qui ont connu une hausse d'environ 15% sur la période. La gestion des finances publiques s'est ainsi traduite par un déficit du solde global (base engagement, hors dons) de l'ordre de 10,9 % du PIB en moyenne sur la période 2000-2002. En l'absence de financements extérieurs suffisants, le déficit budgétaire a été essentiellement financé par l'accumulation d'arriérés et par le système bancaire.

2.1.3 Situation monétaire et inflation : Au cours de l'année 2002, l'évolution des agrégats monétaires a été fortement influencée par la restructuration du système bancaire et par la persistance des tensions de trésorerie de l'Etat se traduisant par une régression de 31,5% du crédit à l'économie contre une augmentation des créances nettes sur l'Etat de 4,5%, suite notamment à l'accroissement des tirages du Trésor auprès de la BEAC. Les avoirs extérieurs nets ont progressé la même année de 58,9% en relation avec une évolution favorable des comptes extérieurs. Ainsi, la masse monétaire s'est accrue de 10,7% en 2002 contre une baisse de l'ordre de 22,8 % en 2001. Le taux d'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation a diminué en 2001, passant à 0,4% contre 3,6% en 2000 sous l'effet de la contraction de l'activité économique et d'une relative amélioration de l'offre des produits vivriers. En 2002, l'appréciation des coûts de transport du fait de la saturation du Chemin de fer Congo-Océan (CFCO) et des difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers ont entraîné une poussée de l'inflation qui a atteint 4,2%.

2.1.4 Secteurs extérieurs : Sur le plan extérieur, le solde courant est resté excédentaire sur la période 2000-2002 à hauteur de 4,4% du PIB en moyenne. Cette performance s'explique par les résultats positifs enregistrés au niveau du solde commercial qui s'est renforcé en 2002 du fait de la bonne tenue des cours internationaux du pétrole et de l'accroissement des exportations du bois d'environ 40% suite à la reprise des activités des unités forestières dans la région nord. Ces deux produits représentent respectivement 88% et près de 10% du total des exportations du pays. Cependant en 2003, il est escompté un amenuisement de l'excédent du commerce extérieur qui résulterait d'une baisse des exportations de 14% en liaison avec la chute de la production pétrolière et la détérioration des termes de l'échange de -10,8% contre 2,4% en 2002.

Aperçu de la pauvreté

2.1.5 En l'absence de données issues d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages, le diagnostic de l'état actuel de la pauvreté au Congo est basé sur des informations parcellaires. Les différents conflits ont eu de graves conséquences sur la situation économique et sociale conduisant ainsi à la dégradation des conditions humanitaires. Ils ont causé environ 20 000 morts et plus de 800 000 déplacés. Le coût des destructions engendrées par ces conflits a été estimé, en 1999, à 1600 milliards de FCFA, ce qui est nettement au-delà du PIB de la même année. Selon le rapport sur le développement humain 2002, l'IDH du Congo qui était de 0,441 en 2000 est en régression constante de l'ordre de 10% par an reflétant ainsi une nette détérioration des conditions de vie des populations et une situation de pauvreté aiguë. La pauvreté touche plus de 70% de la population congolaise. En 2002, la croissance du PIB qui a été de 2,5% est inférieure à celle de la croissance de la population (2,9%), reflète la persistance de la pauvreté qui frappe plus sévèrement les femmes et les jeunes chômeurs en milieu urbain.

2.1.6 La pauvreté résulte également de la destruction des systèmes sanitaire et scolaire avec pour conséquence un faible taux d'accès aux services sociaux. S'agissant de **l'éducation**, les troubles socio-politiques ont entraîné l'interruption de la scolarité pour plus de 50% des écoliers entraînant une désorganisation totale du système éducatif. Le taux brut de scolarisation qui avait chuté de 126% en 1990 à 107% en 1996 est tombé à 49,3% en 2000. Outre l'insuffisance des infrastructures scolaires, les autres facteurs explicatifs de ce phénomène sont le renchérissement du coût de la scolarisation qui favorise l'exclusion des familles pauvres, la baisse des niveaux de qualification des enseignants et le faible taux d'encadrement de la petite enfance. Concernant **la santé**, la destruction de plus de 50% des infrastructures sanitaires durant les conflits de 1997 et 1998 a constitué un frein à la performance du secteur. L'offre des services de santé n'a cessé de se détériorer qualitativement et quantitativement du fait de la dégradation des infrastructures socio-sanitaires, de la vétusté du matériel et de l'insuffisance du personnel qualifié. En conséquence, l'espérance de vie à la naissance est passée de 52,1 ans en 1990 à 48,6 ans actuellement. L'approvisionnement en eau et le cadre de vie demeurent également précaires avec seulement 44% de la population qui a accès à l'eau potable dont 71% en zone urbaine, alors que moins de 14% de la population urbaine et 7% de la population rurale bénéficient des services d'assainissement. La pandémie du VIH/SIDA dont le taux de prévalence est estimé entre 10 à 12%, ainsi que l'épidémie de la fièvre hémorragique Ebola qui sévit depuis janvier 2003, dans le département de la Cuvette Ouest à la frontière avec le Gabon, constituent des préoccupations majeures de santé publique et de développement.

2.2 Situation de la Gouvernance

2.2.1 **Situation politique** : Le Congo a, au cours de l'année 2002, organisé successivement cinq consultations populaires (un référendum constitutionnel en janvier et des élections présidentielles, législatives, locales et sénatoriales de mars à juin). Il convient de noter que les partis d'opposition ont vivement critiqué le déroulement des élections qui, selon eux, ont manqué de transparence. Certains partis ont boycotté les élections législatives. Néanmoins, la période de transition a pris fin et toutes les institutions démocratiques prévues par la Constitution ont été mises en place avec beaucoup de retard par rapport au calendrier prévu. Ce retour du processus démocratique a été observé par la communauté internationale et constitue un cadre favorable à la mise en œuvre du volet économique du programme « *Nouvelle Espérance* », du nouveau Gouvernement nommé en août 2002, qui couvre les sept prochaines années. Ce programme vise la promotion d'une croissance durable favorable à la réduction de la pauvreté conformément aux objectifs de développement du millénaire, le renforcement de la bonne gouvernance, l'assainissement financier, la reconstitution des infrastructures. Cependant la persistance de l'insécurité dans la région du Pool est de nature à fragiliser le retour de la paix dans le pays qui reste, toutefois, un facteur indispensable pour assurer le succès des réformes économiques que le Gouvernement entend poursuivre.

2.2.2 **Gouvernance économique** : La situation dans ce domaine reste préoccupante en dépit des réformes engagées dans le cadre du programme post conflit. Les effets conjugués de plusieurs facteurs continuent à handicaper le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources publiques. Parmi ces facteurs, on peut citer : la faiblesse du système de passation des marchés et contrats publics, les problèmes de gestion des ressources pétrolières avec la persistance des paiements par anticipation qui handicape la mobilisation efficiente de ces ressources et l'assainissement des finances publiques. Le Gouvernement reconnaît, toutefois que les progrès soutenus en matière de bonne gouvernance, à travers notamment l'amélioration de la gestion du secteur pétrolier, sont nécessaires pour accroître l'adhésion de la société civile aux programmes de réformes.

2.2.3 C'est dans ce contexte que la Banque mondiale appuie les efforts du Gouvernement à travers le Projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance. En vue d'améliorer la gestion des ressources pétrolières, une convention a été signée entre l'Etat et la Société nationale de pétrole congolaise (SNPC) chargée de commercialiser la production pétrolière qui revient à l'Etat. Cette convention définit clairement le domaine des activités de la SNPC et établit les règles pour le transfert des recettes pétrolières au Trésor public. En mars 2003, dans le cadre du projet Renforcement des capacités de transparence et de gouvernance, le Gouvernement a signé un contrat avec un cabinet international chargé de la réalisation de l'audit financier de la SNPC qui a commencé en avril 2003. Concernant la réforme de la passation des marchés et des contrats publics, le Gouvernement a élaboré un code des marchés publics et initié une revue des directives existantes par un comité interministériel. Une nouvelle législation a été préparée dans le cadre de la Commission centrale des contrats publics serait remplacée par plusieurs commissions pouvant agir au niveau national, régional et local. En plus, soucieux d'éliminer les effets pervers de la corruption sur la croissance et le développement économique du pays, le Gouvernement a élaboré une loi anti-corruption qui sera soumise au Parlement au cours de l'année 2003. Enfin, le système comptable et de contrôle des dépenses publiques devra être renforcé à travers des audits ciblés de performance pour s'assurer de l'effectivité de l'objet et la régularité de la dépense ; en outre, le système de plafonds mensuels des dépenses par ministère, qui est entré en vigueur en janvier 2003, devra être plus effectif.

2.2.4 **Cadre juridique et institutionnel** : Le système juridique n'a pas été épargné par les effets des conflits armés successifs et les dysfonctionnements subséquents ont eu un impact négatif sur la justice et l'état de droit. Le système a été paralysé par l'absence du minimum requis en ressources humaines, financières et matérielles de fonctionnement. Pour faire face à cette situation et améliorer le climat des affaires, le Gouvernement a mis en œuvre en 2001, des actions de renforcement des institutions judiciaires à travers la formation des magistrats, des auxiliaires de justice et des organisations de la société civile. En 2001, il a également adopté la Charte des investissements, principal outil conçu pour promouvoir le développement du secteur privé et s'est engagé à poursuivre la révision du code du travail pour le libéraliser et accroître sa flexibilité. De même, la réforme des codes sectoriels prioritaires visant à soutenir le secteur privé (mines, télécommunications etc.) sera mise en œuvre. Cependant, le renforcement du cadre juridique nécessite des réformes profondes pour éradiquer les interférences politiques dans la nomination des magistrats. Il importe également d'améliorer les conditions de travail des agents et de poursuivre les efforts de lutte contre la corruption qui entrave le fonctionnement du système.

2.3 Contraintes majeures de développement

2.3.1 L'économie congolaise est confrontée à de multiples contraintes qui entravent son potentiel de développement. Ces contraintes qui se situent tant au niveau structurel qu'institutionnel ont trait à la structure du PIB, à la Gouvernance, à la faiblesse des capacités de gestion économique, à l'endettement élevé du pays et au faible niveau de développement du secteur privé.

2.3.2 *La structure du PIB* traduit une marginalisation du secteur agricole en dépit des conditions climatiques favorables et du potentiel de croissance important de ce secteur. Comme décrit au § 2.1.1, la prédominance du secteur pétrolier, qui par nature est extraverti, accentue la sensibilité de l'économie aux chocs extérieurs, alors que sa faible intégration au reste de l'économie nationale n'offre que peu d'opportunités de création d'emplois et de revenus. Le volume de production du pétrole et les fluctuations de ses prix sur le marché international détermine, dans une large mesure, les phases de récession et d'expansion de l'économie.

2.3.3 *La gouvernance* est un facteur important de normalisation du climat socio-politique et de consolidation du processus démocratique au Congo. Comme indiqué précédemment, la contestation des élections par les principaux partis d'opposition n'est pas de nature à faciliter l'apaisement du climat politique. Ceci d'autant plus que le Gouvernement a rejeté la proposition du chef des rebelles « Ninjas » qui a sollicité la reprise du dialogue national. Au plan économique, l'opacité dans la gestion des finances publiques, et des ressources pétrolières en particulier, constitue un obstacle majeur à l'assainissement de la situation financière de l'Etat, en dépit des revenus importants qu'il génère. Elle est également à l'origine des difficultés rencontrées en matière de maîtrise et de rationalisation des dépenses publiques.

2.3.4 *La faiblesse des capacités* de formulation, d'exécution et de suivi des politiques économiques et sociales pose un problème réel en matière de programmation des investissements publics. Le manque de coordination des actions et l'absence de liens fonctionnels entre les différentes administrations impliquées dans la gestion économique du pays, en particulier entre les départements du Ministère de l'économie, des finances et du budget et ceux du Ministère du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration régionale constituent une entrave à la mise en œuvre des politiques macro-économiques et sectorielles cohérentes. Les problèmes de coordination ne favorisent pas l'application des critères rationnels de choix des projets définis selon les priorités sectorielles.

2.3.5 *Le poids de la dette publique* résulte des faibles capacités de gestion macro-économique, en particulier de la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) qui a en charge la mise en œuvre de la politique d'endettement du pays. L'endettement du pays est insoutenable avec un stock qui a représenté, au 31 décembre 2002, 205,6% du PIB. Les défaillances, dans ce domaine, se manifestent par une accumulation systématique des arriérés de paiement sur la dette, freinant ainsi la coopération financière avec les partenaires au développement et la relance de l'investissement privé intérieur et extérieur. Pour atténuer ces contraintes et améliorer la performance de la CCA, le Gouvernement va bénéficier du soutien de Pôle dette¹ dans le cadre d'un programme régional de renforcement des capacités. L'objectif de ce programme est de soutenir l'émergence de compétences nationales en matière de gestion et d'analyse de la dette. Dans ce cadre, la CCA va acquérir des équipements informatiques et des logiciels appropriés. Au niveau des ressources humaines, un programme de formation ciblé sera dispensé aux cadres et une assistance technique spécialisée sera également recrutée.

2.3.6 *Le faible niveau de développement du secteur privé* résultant notamment des politiques étatiques passées qui ont été axées sur le développement d'un vaste secteur parapublic. Les difficultés rencontrées au niveau du programme de privatisations ainsi que les incertitudes de l'environnement politique durant ces dernières années continuent à peser sur les efforts du Gouvernement en vue de la promotion du secteur privé. D'autres facteurs expliquent également la faiblesse du secteur privé dont: les insuffisances du cadre réglementaire, la dégradation des infrastructures de base, les pillages à grande échelle qui ont dépossédé les principaux opérateurs économiques durant les conflits armés de 1997-98 et les difficultés d'accès au financement bancaire. De plus, les coûts élevés des facteurs (les produits énergétiques, les transports et les télécommunications) pèsent sur la compétitivité des entreprises et découragent l'investissement.

¹ Pôle dette est le volet formation du programme soutenu par Debt Relief International. Il est géré conjointement par la BIAO et la BEAC et a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles des pays de la Zone franc dans la gestion et l'analyse de la dette.

2.4 Situation de la dette et des arriérés

2.4.1 Le stock de la dette extérieure s'est élevé, au 31 décembre 2002, à 6,47 milliards de dollars EU (5,01 milliards d'UC) ; de même le ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires a représenté 82,6%, et celui du service de la dette par rapport aux exportations 27,6%. Ce profil de la dette publique extérieure du Congo est insoutenable et justifie l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE sous réserve que les autres conditions requises soient remplies. Il convient de rappeler que le Congo n'a pas d'arriérés vis-à-vis des Institutions de Bretton Woods depuis juillet 2001. La classification de la dette globale par catégorie de créanciers est la suivante: (i) Club de Paris 55,6% ; (ii) dette bancaire 21,2% ; (iii) dette multilatérale 13,9% ; (iv) dette gagée 6,1% ; et (v) divers fournisseurs non garantis 2,97 %. Les principaux créanciers multilatéraux sont la Banque africaine de développement (43%) et la Banque mondiale (30%). Le stock des arriérés du Congo s'élève au 31 décembre 2002, à 3,9 milliards de dollars EU (3,01 milliards d'UC). Les interventions de la plupart des agences multilatérales dont la BADEA, le FIDA et le Fonds de l'OPEP, sont suspendues pour cause d'arriérés.

2.4.2 **Dette intérieure** : Pour ce qui est de la dette intérieure y compris les arriérés, la situation en fin décembre 2002, fait état d'un montant de 413,9 milliards de F.CFA qui inclut une dette sociale de 23 mois d'arriérés de salaires de la fonction publique. Le Gouvernement va entreprendre, avant fin septembre 2003, un audit de la dette intérieure couvrant les années 2000-2002. Au terme de cet audit, un calendrier de remboursement sera établi.

2.4.3 **Arriérés de la Banque** : A partir du 1^{er} août 1997, le Congo a accumulé des arriérés chroniques vis-à-vis du Groupe de la Banque. Depuis la fin de l'année 2002, le Gouvernement a fait des efforts de paiements partiels réguliers qui, à la date du 14 mai 2003, ont atteint le montant de 12,9 millions d'UC. Ces paiements ont couvert les échéances courantes du premier trimestre 2003, hormis un reliquat de 0,2 million d'UC dû aux variations de taux de change, et ce, en conformité avec les engagements du Gouvernement dans sa Lettre d'intention au FMI. Au 20 juin 2003, le Congo accuse des arriérés sur les prêts BAD et FAD qui s'élèvent à 100,54 millions d'UC. L'échéancier prévisionnel de remboursement sur les trois prochaines années se présente comme ci-après :

Tableau des remboursements des prêts
(en millions d'UC)

Remboursement des prêts		2002	2003	2004	2005
BAD	Principal	5.85	11.3	9.64	9.64
	Intérêt	5.63	10.06	8.48	7.68
	Total	11.48	21.36	18.12	17.32
FAD	Principal	0.12	0.23	0.23	0.23
	Intérêt	0.02	0.05	0.05	0.04
	Total	0.14	0.28	0.28	0.27
FSN	Principal	-	-	-	-
	Intérêt	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
TOTAL	Principal	5.96	11.54	9.87	9.87
	Intérêt	5.65	10.11	8.52	7.72
	Total	11.61	21.64	18.39	17.59
	Montants dus	99.6*	109.87	128.26	145.85

* Inclus les arriérés au 31 décembre 2001. Le montant dû en 2003 tient compte des paiements effectués au cours du premier trimestre 2003.

2.4.4 Gestion du service de la dette : La gestion de la dette relève de la CCA qui est un établissement public à caractère financier, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Placée sous la tutelle du Ministre chargé de l'économie, des finances et du budget, elle a pour objet de procéder pour le compte de l'Etat, aux emprunts à moyen et à long terme, sur le marché national et international ; d'assurer le paiement du service de la dette publique; de proposer au Gouvernement une politique d'endettement conforme aux orientations du plan de développement économique et social et aux disponibilités des ressources fiscales. Comme indiqué précédemment, dans l'accomplissement de ses tâches, la CCA est confrontée à un certain nombre de contraintes (compétences techniques, faible budget, outils informatiques et logiciel modernes). Il en résulte qu'elle n'est pas en mesure de répondre effectivement aux exigences d'une analyse complète de la dette. Ces faiblesses ne permettent pas non plus à la CCA de communiquer avec les principaux créanciers du pays en vue de procéder périodiquement aux réconciliations nécessaires des données.

III. PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

3.1 Principaux éléments du programme

Programme post conflit

3.1.1 A la faveur du retour progressif à la paix, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre d'un programme post conflit sur la période 2000 -2002. Ce programme de réformes soutenu par une Facilité post conflit du FMI (PIPC) et d'un crédit de l'IDA de redressement économique visait les principaux objectifs suivants : (i) faire face aux besoins immédiats de sécurité ; (ii) réhabiliter les infrastructures de base (iii) reconstruire et renforcer les capacités institutionnelles et administratives, en posant la fondation pour une bonne gouvernance et l'application des règles de transparence ; et (iv) améliorer le cadre macro-économique et le climat social pour stimuler la capacité d'offre de l'économie et promouvoir la croissance économique. Les difficultés rencontrées dans son exécution, en particulier au niveau de la gestion des finances publiques et de la mise en œuvre du processus de privatisation, du fait essentiellement de la faiblesse des capacités institutionnelles, ont conduit le Gouvernement à soumettre, en 2001, au FMI un programme de référence qui a été révisé et prorogé à fin 2002. L'exécution satisfaisante de ce programme devrait déboucher sur la mise en œuvre d'un programme triennal soutenu par une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Malheureusement, la revue du programme en novembre 2002 avait conclu à des performances insuffisantes, ce qui a conduit à la définition d'un ensemble de mesures de renforcement de la gestion macro-économique et des actions structurelles prioritaires à appliquer avant la fin de l'année 2002.

Programme de référence

3.1.2 En mars 2003, la revue des performances du programme à fin décembre 2002, a conclu que les résultats réalisés au plan budgétaire, bien qu'encore insuffisants, sont en nette amélioration. Il est également ressorti que globalement, une tendance plus favorable à l'assainissement du cadre macro-économique se dessinait. Cette tendance, qui est à consolider, est marquée par la baisse sensible des paiements par anticipation des recettes pétrolières et des efforts menés pour rétablir l'unicité budgétaire, l'amélioration des performances fiscales et la reprise des paiements au titre des échéances et des arriérés aux créanciers multilatéraux. Au plan structurel, des progrès ont été également réalisés notamment dans les secteurs pétrolier et financier. Pour consolider ces progrès, le Gouvernement s'est engagé à renforcer les réformes dans le cadre d'un programme de référence couvrant le premier semestre de 2003, et qui vise à atteindre les objectifs macro-

économiques suivants : (i) une croissance économique de 2,2% ; (ii) un taux d'inflation de 2% ; et (iii) un excédent du solde primaire de 10 % du PIB. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'attachera à : (i) poursuivre l'assainissement des finances publiques grâce à une meilleure programmation des dépenses publiques et au respect des règles de l'orthodoxie budgétaire ; (ii) renforcer la transparence des transactions du secteur pétrolier ; (iii) dégager les ressources nécessaires à la lutte contre la pauvreté ; (iv) normaliser les relations avec les créanciers du Congo et réduire l'endettement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire ; (v) poursuivre les efforts pour respecter les quatre critères de convergence de la CEMAC² ; et (vi) poursuivre la libéralisation de l'économie à travers le désengagement de l'Etat des secteurs hôtelier, financier, de l'eau, de l'électricité et des transports.

3.1.3 Pour inverser la dégradation des indicateurs sociaux, le Gouvernement va concentrer ses efforts sur la réduction de la pauvreté. Dans le cadre du programme triennal d'investissement 2003-2006, il envisage d'opérer une réallocation des dépenses budgétaires au profit des secteurs sociaux prioritaires. Un programme d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre sera mis en œuvre pour la remise en état des infrastructures routières et de la réhabilitation des équipements dégradés, notamment, les écoles et les structures de santé. Afin de créer les conditions d'une croissance soutenue favorable à la réduction de la pauvreté, le Gouvernement continuera à mettre l'accent sur le développement des principaux secteurs non pétroliers notamment l'agriculture, l'élevage, la filière bois et des mines. L'objectif est de créer un environnement propice au développement du secteur privé non pétrolier pour favoriser la diversification de la base productive de l'économie. Par ailleurs, en 2002, le Gouvernement a entamé le processus d'élaboration du DSRP intérimaire dont la première version a été soumise aux bailleurs de fonds en juin 2002. Les axes stratégiques retenus dans le DRSP-I sont : (i) la promotion d'une croissance économique forte et durable par la consolidation du cadre macro-économique et financier et la diversification économique par le développement du secteur non pétrolier; (ii) la promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et de la paix civile; (iii) l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures socio-économiques de base associée à la préservation de l'environnement et ; (iv) la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

3.2 Evaluation du programme de référence

3.2.1 **Cohérence et réalisme du Programme :** le programme de référence adopté par le Gouvernement sur la période janvier-juin 2003, comporte des mesures de réformes macro-économiques et structurelles clés relatifs à l'assainissement des finances publiques, à la transparence du secteur pétrolier et la privatisation des entreprises publiques. Les objectifs macro-économiques retenus dans le programme à savoir : un taux de croissance PIB de 2,2%, un taux d'inflation de 2% et un excédent du solde primaire de 10 % du PIB sont cohérents et réalistes au regard du contexte post-conflit du pays. L'engagement du Gouvernement à améliorer la gestion des ressources pétrolières et à accroître la transparence, matérialisé par le démarrage de l'audit de la SNCP, constitue un élément important pour l'assainissement des finances publiques. De même, la poursuite des efforts de renforcement des capacités institutionnelles visant à améliorer les compétences nationales en matière d'exécution et de suivi des politiques macro-économiques et sectorielles devrait contribuer positivement à la réalisation des objectifs du programme de réformes.

² Les critères de convergence concernent le retour à l'équilibre du solde primaire, la maîtrise de l'inflation à moins de 3%, le maintien de l'encours de la dette publique par rapport au PIB inférieur à 70% et la non-accumulation des arriérés sur la dette intérieure.

3.2.2 Croissance équitable pour la réduction de la pauvreté : la croissance du PIB de 2,6% et 2,2% respectivement en 2002 et 2003 reste nettement insuffisante pour réduire la pauvreté avec un taux de croissance démographique de l'ordre de 2,9%. Devant cette situation, le Gouvernement doit engager des efforts conséquents pour corriger le déséquilibre structurel de l'économie en faveur du secteur agricole et rural. Le développement du secteur agricole permettra d'accélérer la croissance et réduire la pauvreté en milieu rural. De même, les efforts de promotion du secteur privé doivent être poursuivis pour faire de ce secteur le moteur principal de la croissance. Par ailleurs, les actions prioritaires retenues dans le cadre du programme de référence, et qui portent sur la mobilisation des recettes fiscales, le respect des procédures budgétaires ainsi que des principes de bonne gouvernance et de transparence sont de nature à accroître la qualité des dépenses publiques et de les orienter efficacement vers les secteurs sociaux. Le Gouvernement, avec l'appui de la Banque mondiale, va entreprendre d'ici la fin 2003 la revue des dépenses publiques qui permettra d'améliorer le cadre budgétaire et renforcer la priorité accordée aux secteurs de lutte contre la pauvreté.

3.3 Enjeux et risques

3.3.1 Les défis à relever par le Congo sont multiples. Les principaux risques sont : (i) la persistance des tensions dans la région du Pool qui constitue une forte menace pour la stabilité des institutions et la consolidation de la paix et de la démocratie dans le pays; (ii) l'extrême sensibilité de l'économie congolaise à la conjoncture internationale du fait de la prédominance des exportations du pétrole dans les exportations ; (iii) l'absence d'un programme triennal soutenu par une FRPC qui pourrait résulter d'une revue non concluante des indicateurs de performance du programme de référence qui va en fin juin 2003 et ; (iv) la faiblesse des capacités institutionnelles de l'administration qui ont durement été éprouvées par les conflits armés de 1997 et 1998.

3.3.2 Par rapport au premier risque, les négociations engagées entre le Gouvernement et le Chef des rebelles « Ninjas » qui ont abouti à la signature d'un accord de paix le 17 mars 2003 constitue un pas important vers la sécurisation de la région du Pool et le retour progressif à la paix. Pour ce qui est du second risque, l'engagement du Gouvernement à poursuivre la diversification de l'économie et notamment le développement du secteur non pétrolier ainsi que le renforcement du cadre législatif et réglementaire propice au développement du secteur privé sont de nature à contribuer à l'élargissement de la base productive et à la diversification des exportations. Quant au troisième risque, l'engagement du Gouvernement à poursuivre et à consolider les réformes visant à assainir les finances publiques et à améliorer la transparence dans la gestion des ressources pétrolières, qui sont les principaux indicateurs de performance du programme de référence, offre des perspectives favorables pour la conclusion d'un programme soutenu par les Institutions de Bretton Woods. Enfin, le quatrième risque qui est relatif à la faiblesse institutionnelle devrait être atténué par le programme de renforcement des capacités soutenu par les partenaires au développement, en particulier la Banque mondiale à travers le Projet renforcement des capacités de transparence et gouvernance. En outre, la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique qui vise la rationalisation des effectifs et la valorisation des ressources humaines aura un impact positif sur les capacités institutionnelles de l'administration centrale.

IV. DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS

4.1 Dialogue avec les bailleurs de fonds bilatéraux

4.1.1 Il convient de rappeler qu'à la fin de la guerre, l'aide internationale s'était focalisée sur les secours d'urgence, la réhabilitation des infrastructures sociales et les soins de santé aux personnes sinistrées et déplacées. L'aide au Congo provenait essentiellement des organismes

internationaux (72%) et des organisations non Gouvernementales (ONG). Durant cette période, l'assistance des bailleurs de fonds bilatéraux était relativement faible car souvent politiquement conditionnée aux résultats tangibles en matière de démocratie et de gouvernance. Cependant, à compter de 2001, l'aide d'urgence a fait place progressivement à l'aide au développement.

4.1.2 Au cours de la réunion consultative des partenaires de la République du Congo à Paris (5-6 octobre 2000), l'Union européenne, la Coopération française et les autres bailleurs de fonds se sont engagés pour des montants relativement importants. La Coopération française, avec près de 7 millions de dollars, s'est orientée vers la consolidation de l'Etat de droit (justice, Commission nationale des droits de l'homme et sécurité) et le renforcement de la chaîne des dépenses publiques. Les Etats-Unis appuient le Congo à hauteur de 2,9 millions de dollars, notamment en coordination avec les agences du système des Nations Unies dans les domaines de l'agriculture, de l'aide humanitaire, et avec les ONG dans la santé et les droits de l'homme. La Chine a adopté un programme d'annulation de la dette du Congo et financé la construction d'édifices publics. Les interventions de l'AFD qui est un partenaire important du Congo, ont été contrariées depuis la fin de guerre en 1999 pour cause d'arriérés. Le montant des arriérés, au 31 mars 2003, s'élevait à 250 millions d'euros.

4.2 Dialogue avec les Institutions de Bretton Woods et les autres organismes multilatéraux

4.2.1 Comme indiqué précédemment, les interventions de la plupart des agences multilatérales sont suspendues au Congo pour cause de sanctions. Il s'agit, notamment, de la BADEA, du FIDA et du Fonds de l'OPEP. En novembre 2000, le FMI est intervenu au Congo dans le cadre du PIPC. L'exécution du programme n'ayant pas été satisfaisante, le Gouvernement congolais n'a pas pu bénéficier, en juin 2001, de la deuxième tranche de 10,57 millions de DTS pour poursuivre les réformes, comme prévu. C'est suite aux difficultés du PIPC, que le programme de référence a été mis en place à partir de juillet 2001, lequel a été successivement révisé et prorogé en novembre 2002 (jusqu'en fin 2002) et mars 2003 (sur la période du premier semestre 2003). L'exécution satisfaisante de ce programme, à fin juin 2003, conditionnera la conclusion avec le FMI d'un programme triennal appuyé par une FRPC.

4.2.2 Les arriérés accumulés envers la Banque mondiale qui s'élevaient à la mi-juillet 2001 à environ 65 millions de dollars EU ont été apurés grâce à un effort intérieur de 28 millions de dollars et un crédit relais de 37 millions de dollars dans le cadre du programme de redressement économique post-conflit. Ce crédit qui a été décaissé en une seule tranche avait pour objectif d'aider le pays à effectuer une transition d'une situation d'urgence à la promotion d'une croissance durable. Afin de s'assurer d'un transfert de ressources positif, la Banque mondiale a approuvé en faveur du Congo un ensemble de projets d'un montant total de 52 millions de dollars EU. Il s'agit des opérations suivantes : (i) projet de 5 millions de dollars EU destiné à financer un programme de démobilisation et de réinsertion de 25 000 ex-miliciens ; (ii) projet de renforcement des capacités, transparence et bonne gouvernance de 7,2 millions de dollars EU et (iii) projet de réhabilitation d'urgence des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie (40 millions de dollars EU).

4.2.3 Concernant l'Union européenne, outre, les ressources du 9^{ème} FED estimées à 43 millions d'euros, un montant de 41 millions d'euros non encore utilisé au titre du 8^{ème} FED est disponible. Ces fonds devraient financer principalement la mise en place d'une stratégie nationale de transport et de réhabilitation d'infrastructures routières, des micro-réalisations et activités productives. L'Union européenne dispose également d'un fonds de 13,5 millions d'euro pour un appui institutionnel destiné au renforcement de l'Etat de droit.

4.2.4 Le PNUD a mis en place un programme d'activités « post conflit » en 2000 axé sur la réinsertion des anciens combattants, l'appui à la gouvernance, la prévention du Sida dans les écoles. En 2001, le Gouvernement a sollicité l'assistance de la Communauté internationale pour lancer le processus d'élaboration du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en vue de l'accès du Congo à l'Initiative PPTE. A cet effet, il a mis en place un Comité national de lutte contre la pauvreté chargé de mobiliser la société congolaise dans le cadre de l'approche participative. L'assistance du PNUD a permis l'élaboration de la première version du DSRP intérimaire et l'organisation d'un atelier de concertation autour du document en juin 2002. Le PNUD contribuera, également en 2003, au financement d'une enquête sur les conditions des ménages qui permettra de mieux cerner l'ampleur de la pauvreté au Congo. Le montant global du financement fourni par le PNUD, sur la période 2000-2003, se situe à hauteur de 8 millions de dollars EU.

V. STRATEGIE D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1 Portefeuille du Groupe de la Banque

5.1.1 Le bilan des interventions fait ressortir un total de 24 opérations dont 2 études, 2 programmes d'ajustement structurel, une aide d'urgence correspondant à des engagements nets cumulés de 257,79 millions d'UC. La répartition sectorielle place le multi-secteur au premier rang (34,90 %) ; devant les équipements collectifs (29,87%), les transports (11,39%), l'agriculture (9,97%), et les Banques (4,46%). Une opération portant sur une aide d'urgence au secteur de la santé approuvée en 1998 est à présent achevée. Une seule opération d'aide d'urgence contre la fièvre Ebola a été approuvée en mai 2003 et est en cours d'exécution.

5.1.2 L'exécution des opérations du Groupe de la Banque n'a pas été satisfaisante de manière générale pour les raisons suivantes : retards dans la satisfaction des conditions préalables à la mise en vigueur des prêts, faible connaissance des règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition des biens et services, défaillance de communication entre le Gouvernement et la Banque, retard dans la libération de la contrepartie nationale au financement de projets et non réalisation systématique des audits. Face à ces problèmes, et à la faveur de la dévaluation du F.CFA en 1994, le solde du portefeuille actif avait alors été restructuré et entièrement décaissé la même année pour soutenir les efforts de stabilisation et de relance économique engagés par le Gouvernement.

5.2 Actions engagées par la Banque en vue de l'apurement des arriérés

5.2.1 La Banque n'a cessé de renforcer le dialogue sur les arriérés avec les autorités en coordination avec les Institutions de Bretton Woods. Le Gouvernement s'était engagé en octobre 2000 dans le cadre du programme post-conflit, à stabiliser les arriérés au 31 mars 2000 et à régler les échéances courantes à partir du 1^{er} avril 2000. Ces engagements n'ont pu être entièrement respectés, le Gouvernement ayant payé en octobre 2000 un montant de 2,3 milliards de FCFA suivi d'un second paiement de 5,8 milliards de FCFA en mai 2001.

5.2.2 En décembre 2002, suite à une mission de dialogue de la Banque, à Brazzaville, le nouveau Gouvernement avait pris l'engagement de : (i) procéder à quelques paiements avant la fin de l'année 2002 ; (ii) faire un effort de paiement des échéances courantes à compter du 1^{er} janvier 2003 ; et (iii) convenir d'un accord avec la Banque sur un échéancier de paiement dans le cadre des négociations de la FRPC avec le FMI, pour régler la totalité des arriérés avant le point de décision de l'initiative PPTE. C'est ainsi qu'il a effectué une série de paiements partiels (1,52 millions d'UC en décembre 2002 ; 2,4 millions d'UC en février 2003 et 9,3 millions d'UC en avril 2003), soit 12,9 millions d'UC). Ce montant couvre les échéances de janvier et de mars hormis un différentiel de 0,2 million d'UC imputable aux variations de taux de change. La poursuite de cet effort qui porterait les paiements à environ

6.3 millions d'UC par trimestre de facturation conduirait à une baisse du stock des arriérés. Ces arriérés s'élèvent au 20 juin 2003 à 100,4 millions d'UC.

5.3 Stratégie et instruments de renforcement du dialogue macro-économique et d'apurement des arriérés

5.3.1 Objectif de la stratégie : la stratégie vise à trouver une solution pour apurer l'intégralité des arriérés permettant ainsi à la Banque de financer les projets et programmes en vue de contribuer aux efforts de lutte contre la pauvreté. L'exécution satisfaisante du programme de référence jusqu'en juin 2003 pourrait déboucher sur la conclusion d'un programme triennal soutenu par une FRPC. Au regard de cette hypothèse, la stratégie de la Banque comprend deux étapes graduelles, échelonnées sur le court et moyen termes, et le long terme.

Stratégie à court et moyen termes

5.3.2 La période considérée va du programme de référence à la conclusion et à l'exécution du programme soutenu par une FRPC. Pendant la phase du programme de référence qui devrait se terminer juin 2003, la Banque va (i) poursuivre et intensifier le dialogue avec le Gouvernement pour l'exécution satisfaisante du programme de référence et la conclusion d'un programme soutenu par une FRPC ; (ii) poursuivre et intensifier le dialogue avec le Gouvernement pour le paiement effectif des échéances courantes ; (iii) convenir avec le Gouvernement d'un engagement à apurer la totalité des arriérés ou d'un plan viable d'apurement de ces arriérés ; et (iv) maintenir le dialogue avec les bailleurs de fonds, en particulier, les IBW pour mobiliser les ressources nécessaires à l'apurement des arriérés.

5.3.3 Jusqu'à la conclusion du programme triennal soutenu par une FRPC, la Banque poursuivra un dialogue actif avec le Gouvernement afin qu'il maintienne le paiement des échéances courantes pour stabiliser le stock des arriérés. En outre, avant l'adoption de la FRPC par le Conseil d'administration du FMI, la Banque exigera du Gouvernement l'apurement de la totalité des arriérés. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un pays post-conflit, le Gouvernement pourrait convenir avec la Banque et le FMI, d'un plan d'apurement des arriérés. Ce plan consistera (i) au paiement d'une partie du stock des arriérés au moment de l'adoption de la FRPC par le Conseil d'administration du FMI ; et (ii) à l'apurement du solde des arriérés au plus tard à la revue à mi-parcours du programme ou avant l'accès au point de décision à l'Initiative PPTE renforcée, selon l'événement qui se produira le premier. Le respect par le Gouvernement de ce plan constituera un critère de performance du programme de réformes appuyé par les IBW. A cet effet, la Banque devra (i) poursuivre le dialogue avec le pays ; (ii) maintenir le dialogue avec les bailleurs de fonds, en particulier les IBW, pour aider le Gouvernement à mobiliser les ressources nécessaires pour apurer les arriérés ; et (iii) fournir un appui institutionnel pour renforcer les capacités de gestion macro-économique du pays et soutenir l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, la Banque suscitera des réunions des bailleurs de fonds et participera aux tables rondes organisées sur le Congo pour discuter des mécanismes à mettre en place pour trouver une solution durable au problème des arriérés.

Stratégie à long terme

5.3.4 Si le Gouvernement normalise ses relations avec la Banque en apurant l'intégralité des arriérés et en s'acquittant des échéances courantes, le Congo pourrait accéder au PPTE. La Banque lui accordera dans ce cadre un allègement de la dette sur les échéances courantes. Sous cette hypothèse, la Banque engagera l'élaboration d'un Document de stratégie qui constituera un

cadre complet de référence de ses interventions sous forme des prêts et dons sectoriels, de dons pour les appuis institutionnels et de prêts d'appui aux réformes. L'allocation indicative de base du Congo dans le cadre du FAD IX est de 5 millions d'UC.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

6.1 Conclusions

Le Congo est depuis plus d'une décennie confronté à une sévère crise économique et sociale qui s'est aggravée avec les conflits armés de 1997 et fin 1998. L'économie a enregistré une régression durant cette période qui a été marquée par la prédominance des dépenses de sécurité et d'assistance alimentaire aux populations victimes. En 2000, à la faveur du retour de la paix, un PIPC a été mis en œuvre. L'exécution de ce programme n'ayant pas permis d'atteindre les résultats escomptés, le Gouvernement s'est engagé dans un programme de référence en 2001 qui a été révisé jusqu'en juin 2003. La revue concluante de ce programme devrait aboutir à la conclusion d'un programme soutenu par une FRPC. Dans le cadre de ce programme de référence, le Gouvernement a fourni un effort soutenu en effectuant des paiements partiels réguliers depuis fin décembre 2002 qui ont quasiment couvert les échéances courantes. La poursuite de cet effort devrait permettre à terme une baisse du stock des arriérés. La stratégie de la Banque vise à trouver une solution au problème des arriérés, qui permettra de reprendre pleinement sa coopération avec le Congo et de faciliter l'accès du pays à l'initiative PPTE. A cet effet, la Banque intensifiera le dialogue avec le Gouvernement ainsi qu'avec les bailleurs de fonds autour de cette question dans la perspective de la FRPC. La Banque fournira également un appui institutionnel à la gestion macro-économique, en particulier de la dette.

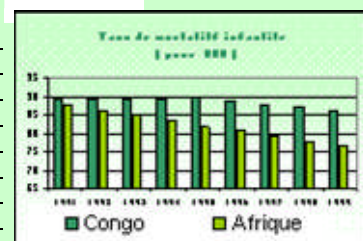
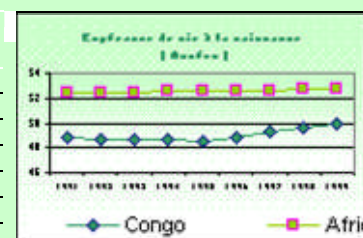
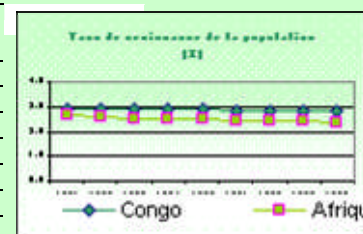
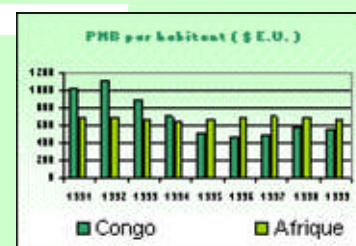
6.2 Recommandation

A la lumière de ce qui précède, les Conseils sont invités à examiner et à adopter la Note de dialogue 2003 proposée pour le Congo.

Congo

Indicateurs économiques comparatifs

	Année	Congo	Afrique	Pays en Développ.	Pays Développ.
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		342	30 061	80 976	54 658
Population Totale (millions)	1999	3	766	4 793	1 185
Population Urbaine (% of Total)	1999	62	37	39	76
Densité de la Population (au Km ²)	1999	8	25	59	22
PNB par Habitant (\$ EU)	1999	550	684	1 250	25 890
Participation de la Population Active - Total (%)	1999	41	43
Participation de la Population Active - Femmes (%)	1999	35	35
Valeur de l'Indice Sexospécifique de Dévelop. Humain	1998	0.5	0.483	0.634	0.916
Indice de Développement Humain (Rang sur 174 pays)	1998	139	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1995	...	45.0	32.2	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'Accroissement de la Population Totale (%)	1999	2.8	2.4	1.6	0.3
Taux d'Accroissement de la Population Urbaine (%)	1999	4.8	4.5	2.8	0.6
Population Agée de moins de 15 ans (%)	1999	46.3	42.7	32.8	18.5
Population Agée de 65 ans et plus (%)	1999	3.2	3.2	5.0	14.0
Taux de Dépendance (%)	1999	84.3	86.1	61.0	48.6
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	1999	95.6	99.4	103.3	94.8
Population Féminine Agée de 15 à 49 ans (millions)	1999	0.6	181.1	151.8	297.2
Espérance de Vie à la Naissance - Ensemble (ans)	1999	49.9	52.7	64.3	75.5
Espérance de Vie à la Naissance - Femmes (ans)	1999	52.1	53.5	66.0	79.2
Taux Brut de Natalité (pour 1000)	1999	42.2	36.3	23.4	10.9
Taux Brut de Mortalité (pour 1000)	1999	14.9	13.7	8.4	10.3
Taux de Mortalité Infantile (pour 1000)	1999	86.1	76.4	57.6	8.9
Taux de Mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	1999	117.4	116.6	79.8	10.2
Taux de Mortalité Maternelle (pour 100000)	1990-96	890.0	698.0	491.0	13.0
Indice Synthétique de Fécondité (par femme)	1999	5.7	4.8	2.8	1.6
Femmes Utilisant des Méthodes Contraceptives (%)	1990-99	56.0	70.0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de Médecins (pour 100000 habitants)	1992-97	25	35	78	287
Nombre d'Infirmières (pour 100000 habitants)	1992-97	185	107	98	782
Naissances Assistées par un Personnel Qualifié (%)	1992-98	45	38	58	99
Accès à l'Eau Salubre (% de la Population)	1992-98	68	58	72	100
Accès aux Services de Santé (% de la Population)	1992-98	83	64	80	100
Accès aux Services Sanitaires (% de la Population)	1990-97	69	58	44	100
Pourcent. d'Adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	1997	8	6
Incidence de la Tuberculose (pour 100000)	1997	139	201	157	24
Enfants Vaccinés contre la Tuberculose (%)	1997	29	72	82	93
Enfants Vaccinés contre la Rougeole (%)	1997	18	64	79	90
Insuffisance Pondérale des moins de 5 ans (%)	1990-97	17	26	31	...
Apport Journalier en Calorie	1998	2 241	2 439	2 663	3 380
Dépenses Publiques de Santé (en % du PIB)	1993-98	1.8	2.0	1.8	6.3
Indicateurs d'Education					
Taux Brut de Scolarisation au (%)					
Primaire - Total	1996	110.5	80.0	100.7	102.3
Primaire - Filles	1996	105.2	73.4	94.5	101.9
Secondaire - Total	1996	51.5	29.3	50.9	99.5
Secondaire - Filles	1996	43.3	25.7	45.8	100.8
Personnel Enseignant Féminin au Primaire (% du Total)	1990-97	36.3	40.9	51.0	82.0
Analphabétisme des Adultes - Total (%)	1999	20.5	38.8	27.2	1.3
Analphabétisme des Adultes - Hommes (%)	1999	13.5	30.7	19.5	0.9
Analphabétisme des Adultes - Femmes (%)	1999	27.0	48.2	35.0	1.7
Pourcentage du PIB Alloué aux Dépenses de l'Education	1990-97	6.1	3.5	3.9	5.9
Indicateurs d'Environnement					
Terres Arables en % de la Superficie Totale	1998	19.6	5.9	9.9	11.6
Taux Annuel de Déforestation (%)	1990-95	0.2	0.7	0.4	-0.2
Taux Annuel de Reboisement (%)	1981-90	12.0	4.0
Emissions du CO2 par Habitant (Tonnes métriques)	1996	0.1	1.1	2.1	12.5



Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux : 1999-2003

	1999	2000	2001	2002	2003
PIB, prix et population				Estim.	Prév.
Taux de croissance réel du PIB	-3.2	8.2	3.1	2.6	2.2
Dont secteur pétrolier	4.8	-1.0	-7.5	-0.3	-4.5
Secteur non pétrolier	-9.4	16.6	11.4	4.4	5.5
Taux de croissance démographique	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Inflation (prix cons. Africaine en moyenne annuelle)	3.6	-0.3	0.4	4.2	2.0
Finances publiques					
Recettes totales	53.9	46.2	9.1	-13.1	-2.7
Dont recettes pétrolières	85.7	70.1	-0.7	-12.5	-14.9
recettes non pétrolières	15.2	-0.9	42.0	-14.5	26.7
Dépenses totales	9.8	26.1	13.4	15.5	-21.2
Dont dépenses courantes	3.2	10.5	7.6	27.8	-23.3
Dépenses en capital	56.9	99.5	28.7	-12.0	-13.7
Monnaie et crédit					
Avoirs extérieurs nets	116.7	2949.1	-82.3	58.9	79.8
Crédits à l'économie	19.1	-5.4	-33.5	-31.5	4.9
Créances nettes sur l'Etat	-12.2	-9.2	75.5	4.5	-7.8
Masses monétaires (M2)	22.3	58.5	-22.8	10.7	8.7
Secteur extérieur					
Exportations FOB	19.0	93.3	-22.4	12.4	-14.4
Importations fob	-2.3	31.8	14.0	1.8	6.4
Termes de l'échange	6.1	80.3	-10.8	2.4	-4.8
Variations des prix à l'exportation	9.2	95.9	-11.3	-0.8	-7.2
Variation des prix à l'importation	3.0	8.7	-0.6	-3.1	-2.7
Taux de change effectif réel des exportations	-17.5	-9.9	0.0
Taux de change effectif réel des importations	1.8	-5.6	0.0
				Contrib. à la croissance de la masse monétaire, en %	
Monnaie et crédit					
Avoirs extérieurs nets	19.5	69.5	-37.4	6.3	12.0
Avoirs intérieurs nets	2.8	-11.0	14.6	4.3	-3.4
Crédit intérieur net	7.8	-8.9	4.6	-10.4	-3.4
Créances nettes sur l'Etat	-8.3	-4.5	21.0	2.8	-4.6
Crédits à l'économie	16.1	-4.5	-16.4	-13.3	1.3
Autres postes nets	-5.0	-2.0	10.0	14.8	0.0
Masse monétaire (M2)	22.3	58.5	-22.8	10.7	8.7
				Contribution à la croissance réelle, en %	
Comptes nationaux					
Produit intérieur brut	-3.2	8.2	3.2	2.6	1.7
Dont secteur pétrolier	2.1	-0.5	-3.3	-0.1	-1.7
Secteur non pétrolier	-5.3	8.7	6.4	2.7	3.4
Demande intérieure brute	-9.5	12.9	13.7	-0.7	5.5
Consommation	-6.7	13.9	6.5	5.5	-0.9
Publique	-6.0	2.7	1.5	2.6	-3.8
Privée	-0.7	11.2	5.0	2.9	2.9

Source : BEAC, programmation financière, février 2003

Produit intérieur brut par secteur (au prix du marché)
(Structure du PIB en % du total)

	1999	2000	2001	2002 Est.	2003 Prév.
Secteur primaire	8.4	5.3	5.9	6.5	7.7
Agriculture, élevage, chasse et pêche	7.2	4.4	4.8	5.1	5.6
Sylviculture et exploitation forestière	1.2	0.9	1.1	1.4	2.1
Secteur secondaire	61.3	72.1	66.5	64.6	60.2
Industries extractives (pétrole)	53.4	65.5	57.8	55.9	50.8
Industries manufacturières	5.5	3.5	4.2	4.7	5.5
Electricité, gaz et eau	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1
Bâtiments et travaux publics	1.8	2.5	3.7	3.1	2.8
Secteur tertiaire	27.9	20.2	23.9	25.4	28.2
Transports	5.0	3.8	4.6	5.0	5.6
Commerce, restaurants et hôtels	8.1	6.0	6.8	7.4	8.4
Administrations publiques	8.4	5.5	6.6	6.7	7.0
Autres services	6.4	5.0	5.8	6.3	7.2
PIB aux coûts des facteurs	97.5	97.7	96.3	96.5	96.1
Droits et taxes à l'importation	2.5	2.3	3.7	3.5	3.9
PIB aux prix constants	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Dont PIB hors pétrole	46.6	34.5	42.2	44.1	49.2

Source : BEAC, programmation financière, février 2003

Tableau des opérations financières de l'Etat (1999-2003)
(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003
				Estim.	Prév.
Recettes totales	415.4	607.1	662.2	575.6	559.9
Recettes pétrolières	275.1	468.1	464.9	406.9	346.3
Recettes non pétrolières	140.3	139.0	197.3	168.6	213.6
Dépenses totales	456.8	576.1	653.3	754.5	594.8
Dépenses courantes	376.8	416.5	447.9	572.2	438.8
Salaires et traitements (y.c. PPA)	100.7	106.7	118.1	120.0	120.0
Biens et services	84.6	112.6	123.3	184.8	96.0
Dont extra budgétaires ou PPA	4.0
Intérêt	159.4	160.4	152.7	197.4	147.8
Dettes extérieures	148.4	150.8	143.1	183.5	134.7
Dettes intérieures	11.0	9.6	9.7	13.8	13.1
Dont BEAC, opérations traditionnelles	6.1	5.6	7.4	8.5	8.3
BEAC, consolidation refinancement	0.6	1.9	0.6	0.6	0.5
Autres frais financiers	4.3	2.1	1.7	4.8	4.3
Transferts et subventions	32.0	36.8	53.8	70.1	75.0
Solde primaire (hors intérêts et invest. /ressources ext.)	118.0	206.5	166.7	23.9	171.1
Solde budgétaire (hors intérêts et investis. /ressource ext.)	-41.4	46.1	13.9	-173.5	23.3
Dépense en capital	80.0	159.6	205.4	180.6	155.9
Sur ressources locales (dont restructuration bancaire)	80.0	144.6	200.4	175.2	97.8
Sur ressources extérieures	0.0	15.1	5.0	5.5	58.1
Prêts nets	1.6	...
Solde global (base engagements, hors dons)	-41.4	31.0	8.9	-178.9	-34.9
Solde global (base engagements, hors compris)	-38.4	38.1	12.6	-175.3	-14.1
Variations des arriérés (baisse-)	305.2	256.4	-83.5	227.5	-2364.0
Intérieurs (principal et intérêts)	26.0	-15.2	-210.6	3.7	-3.7
Extérieurs (principal et intérêts)	279.2	271.6	127.0	223.8	-2360.3
Solde global (base caisse)	263.8	287.4	-74.6	48.6	-2398.9
Financement total	-263.8	-287.4	74.6	-48.6	2398.9
Extérieur	-138.4	-231.2	-151.0	-40.2	2108.9
Dons	3.0	7.0	3.7	3.7	20.7
Tirages	1.1	8.0	29.3	1.8	37.4
Amortissement dette extérieure (principal)	-260.7	-266.8	-259.5	-291.9	-309.6
Allègement de la dette extérieure obtenu	87.3	20.6	75.5	1.8	2360.4
Dette gagée CT	30.9	216.7	...
Intérieur	-125.4	-56.2	225.6	-8.4	-12.3
Système bancaire	-18.0	-13.9	75.7	7.1	-12.9
Dont FMI (net)	-0.2	10.2	-0.3	-7.3	-4.8
Non bancaire	-107.4	-42.3	150.0	-15.5	0.6
Dont : revenus pétroliers exceptionnels	3.9
Gap résiduel	0.0	302.3

Sources administrations nationales et BEAC, programmation financière février 2003

Balances des paiements (1999-2003)
(en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003
				Estim.	Prév.
Solde du compte courant (transferts off. inclus)	-142.0	434.3	0.2	7.9	-266.9
Solde du compte courant (transferts off. exclus)	-142.4	425.9	-4.0	4.2	-269.2
Balance commerciale	638.7	1432.9	959.4	1040.0	862.8
Exportations, fob	960.5	1857.0	1441.8	1620.1	1386.6
Pétrole brut	881.8	1732.5	1292.5	1426.9	1137.2
Produits pétroliers	0.0	13.7	3.3	17.5	16.8
Bois tropicaux	37.3	55.2	88.3	123.5	166.8
Rodins d'eucalyptus	14.6	12.5	88.8	0.9	9.8
Sucre	6.5	9.0	10.5	10.6	12.6
Divers	20.3	34.1	38.5	40.7	43.4
Importations, fob	-321.8	-424.1	-483.4	-492.2	6523.8
Secteur pétrolier	-48.6	-70.3	-77.8	-70.1	-76.4
Secteur public	-36.7	-40.4	-41.1	-108.4	-93.6
Autres	-393.3	-508.5	-594.7	-609.6	-643.1
Solde de transferts courants (non facteurs)	-444.9	-428.5	-465.0	-6514.1	-529.4
Balance des revenus	-332.6	-573.8	-486.9	599.1	592.5
Dont : intérêts dus	-214.5	-229.0	-213.4	-245.9	-192.1
Solde des transferts nets courants	-3.3	3.8	-6.2	-6.8	-7.8
Compte de capital et opérations financières	-207.6	-426.3	-268.7	-121.3	-7.2
Compte capital	0.0	7.0	3.7	3.7	20.7
Dont : Publics (nets)	0.0	7.0	3.7	3.7	20.7
Privés (nets)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	-207.6	-433.4	-272.4	-124.9	-28.8
Investissements directs (nets)	319.5	115.4	127.4	167.0	212.1
Dont secteur pétrolier	306.9	94.0	103.8	148.1	190.9
Investissements de portefeuille (net)	0.0	0.0	-5.3	-4.9	-5.5
Autres investissements	-527.1	-548.7	-394.5	-287.0	-234.5
Opérations à plus d'un an (MLT)	-647.8	-392.0	-388.6	-220.6	-298.8
Opérations à moins d'un an (CT)	120.7	-156.8	-5.9	-66.4	-64.3
ERREURS ET OMISSIONS	19.9	-180.2	-38.6	-115.2	...
Solde global	-329.7	-172.2	-307.1	-228.5	-274.1
Financement	329.7	172.2	307.1	228.5	274.1
Variations des réserves officielles (baisse+)	-36.7	-120.1	104.6	-24.9	-28.2
Financement exceptionnel	366.5	292.5	202.5	253.4	0.1
Variations des avoirs extérieurs nets (baisse -)	279.2	271.6	127.0	223.8	-2360.3
Rééchelonnement déjà obtenu	87.3	20.6	75.5	29.6	2360.4
GAP RESIDUEL				0.0	302.3

CONCO : Portefeuille du Groupe de la Banque
(en millions d'UC)

Projets par secteur	Guichet	Date d'approbation	Date de signature	Date de mise en vigueur	Date de clôture	Montant approuvé	Montant décais.	Montant annulé	Solde non décaissé	Engagement net d'annul.	Taux de décais.
A- Agriculture et développement rural											
1. Plantation café-cacao	BAD	24/03/1978	02/05/1978	01/01/1980	31/12/1994	5.00	5.00	0.00	0.00	5.00	100.00
2. Palmier à huile de Ouesso	BAD	23/10/1979	11/01/1980	20/10/1980	30/06/1994	8.00	7.62	0.38	0.38	7.62	100.00
3. Développement rural de Boenza	FAD	11/09/1980	21/10/1980	22/07/1981	31/12/1994	7.37	7.35	0.02	0.02	7.35	100.00
4. Hévéaculture de Ntokou	BAD	24/02/1986	24/02/1986		06/12/1996	18.21	0.00	18.21	18.21	0.00	0.00
5. Etude villages centres (prêt)	FAD	20/09/1988	29/05/1989	18/10/1991	31/12/1994	1.34	1.34	0.00	0.00	1.34	100.00
6. Extension capacité production agrumes	FAD	28/04/1988	14/12/1988	15/12/1988		6.54	6.51	0.03	0.00	0.00	100.00
Sous total Secteur						39.92	27.82	18.64	18.61	21.31	100.00
B- Industrie, Mines et exploitations carrières											
1. Extension capacité de production grumes	BAD	28/04/1988	14/12/1988	15/12/1988	31/12/1994	6.54	6.51	0.03	0.03	6.51	100.00
Sous total Secteur						6.54	6.51	0.03	0.03	6.51	100.00
C- Transport											
1. A.T.C. I	BAD	12/07/1972	24/11/1972	31/03/1973	31/12/1976	2.30	2.30	0.00	0.00	2.30	100.00
2. A.T.C. II	BAD	06/11/1973	28/11/1973	08/10/1974	31/12/1980	3.00	3.00	0.00	0.00	3.00	100.00
3. A.T.C. III	BAD	29/04/1976	05/05/1975	15/08/1977	31/12/1978	5.00	5.00	0.00	0.00	5.00	100.00
4. A.T.C. IV	BAD	08/06/1978	28/06/1978	30/06/1980	31/12/1981	10.00	10.00	0.00	0.00	10.00	100.00
5. Aéroport de Maya-Maya	BAD	19/12/1980	20/01/1981	31/01/1982	31/12/1990	10.00	9.06	0.94	0.94	9.06	100.00
Sous total Secteur						30.30	29.36	0.94	0.94	29.36	100.00
D- Eau et assainissement											
1. Adduction d'eau de Brazzaville	BAD	25/10/1972	24/06/1972	02/04/1973	31/12/1975	1.21	1.206	0.004	0.004	1.206	100.00
2. Réhabilit. eau potable de Brazzaville	BAD	11/12/1985	28/02/1986	06/09/1988	31/12/1994	16.76	16.30	0.46	0.46	16.30	100.00
3. Eau potable de Brazzaville	BAD	21/1/1982	7/1/1983	17/6/1983	31/12/1994	26.59	26.53	0.06	0.00	0.00	100.00
4. Assainissement eaux pluviales Brazzaville	BAD	19/10/1989	28/8/1994	1/9/94	31/12/1994	32.97	32.97	0.00	0.00	0.00	100.00
Sous total Secteur						77.53	77.53	0.52	0.46	17.51	100.00
E- Communications											
1. Télécommunication	BAD	16/12/1975	20/01/1976	30/05/1978	31/12/1980	2.50	2.40	0.10	0.10	2.40	100.00
Sous total Secteur						2.50	2.40	0.10	0.10	2.40	100.00
F- Finance											
1. Ligne de crédit I	BAD	21/03/1979	16/05/1979	31/10/1980	31/12/1986	3.50	3.50	0.00	0.00	3.50	100.00
2. Ligne de crédit et appui institutionnel	BAD	18/04/1990				8.00	0.00	0.00	8.00	8.00	0.00
Sous total Secteur						11.50	3.50	0.00	8.00	11.50	30.43
G- Social											
1. Education	BAD	11/12/1985				12.70	0.00	0.00	12.70	12.70	0.00
2. Renforcement de CIESPAC	FAD	18/04/1990				2.64	0.00	0.00	2.64	2.64	0.00
3. Aide d'urgence	BAD	24/06/1998				0.38	0.38	0.00	0.00	0.00	100.00
Sous total Secteur						15.72	0.38	0.00	15.34	15.34	2.41
H- Multi-secteur											
1. Programme d'ajustement structurel	BAD	17/09/1987	23/09/1987	11/10/1987	23/09/1987	40.00	40.00	0.00	0.00	40.00	100.00
2. Programme d'ajustement structurel II	BAD	20/10/1994	21/10/1994	16/11/1994	30/06/1997	50.00	49.97	0.03	0.03	49.97	100.00
Sous total Secteur						90.00	89.97	0.03	0.03	89.97	100.00
I pays						257,79	234,46	20,23	43,66	104,31	89,79

